

DESC Fœtopathologie

I - Enseignements (150 heures environ)

A) Enseignements généraux

a) Étudiants issus du DES de gynécologie médicale, gynécologie-obstétrique, génétique médicale, pédiatrie et de radiodiagnostic et imagerie médicale

- Principes des techniques histochimiques, immunohistochimiques, et de biologie cellulaire et moléculaire utilisées en anatomie et cytologie pathologiques.
- Organisation des prélèvements autopsiques et extemporanés ; recueil et transfert des données.
- Principales lésions et mécanismes physiopathologiques en pathologie infectieuse, inflammatoire, vasculaire, tumorale, dysmétabolique, malformative et génétique de l'embryon et du fœtus.

b) Étudiants issus du diplôme d'études spécialisées d'anatomie et cytologie pathologiques

- Gènes du développement : compréhension des mécanismes de l'embryogenèse normale et pathologique.
- Développement embryonnaire précoce, implantation.
- Développement de l'embryon et du fœtus.
- Explorations échographiques et biologiques du fœtus et de la femme enceinte ; caryotype normal et pathologique.
- Diagnostic prénatal et préimplantatoire.
- Épidémiologie, physiopathologie, diagnostic et prévention des embryopathies et foetopathies constitutionnelles et acquises.
- Syndromologie et syndromes malformatifs.
- Retentissement fœtal des pathologies, intoxications et thérapeutiques maternelles.

B) Enseignements spécifiques

- Autopsie fœtale et examen du placenta et des annexes.
- Biologie du développement embryonnaire et fœtal.
- Tératogenèse.
- Embryopathies et foetopathies.
- Principaux paramètres du développement fœtal.
- Éléments de surveillance par les techniques biologiques et d'imagerie.
- Épidémiologie, mécanismes et physiopathologie des malformations fœtales.
- Anomalies chromosomiques et géniques.
- Infections materno-fœtales.
- Incompatibilité foeto-maternelle.
- Anasarques.
- Maladies métaboliques de la mère et de l'enfant.
- Tumeurs congénitales.
- Médicaments et grossesse.
- Principes généraux du conseil génétique et périconceptionnel.

II - Formation pratique

4 semestres dans des services ou laboratoires agréés pour le DESC de foetopathologie :

- pour les étudiants du DES d'anatomie et cytologie pathologiques, dont 2 dans des services ou laboratoires agréés pour les DES de génétique médicale, de gynécologie-obstétrique, de gynécologie médicale, de pédiatrie ou de radiodiagnostic et imagerie médicale ou pour les DESC de médecine de la reproduction ;
- pour les étudiants du DES d'anatomie et cytologie pathologiques, dont 2 dans des services agréés pour le DES d'anatomie et cytologie pathologiques ;
- pour les étudiants issus des autres DES permettant de postuler au DESC de foetopathologie.

III - DES permettant de postuler au DESC de fœtopathologie

DES de :

- Anatomie et cytologie pathologiques ;
- Génétique médicale ;
- Gynécologie obstétrique ;
- Gynécologie médicale ;
- Pédiatrie.
- Radiodiagnostic et imagerie médicale.

Tout DES avec l'accord de l'enseignant coordonnateur du DESC.